

COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal en date du 13 septembre 2019

Procès-Verbal

Présents : Mme Bange Tracy, M. Charvin Eric, M. Goujon Claude, Mme Keller Myriam, M. Nanterme Bernard-Pierre, M. Reuter Bernard, M. Rey Jean-Marc, M. Sarteur Jean

Absents : M. Barber Marc, M. Brochet Pierre, M. Faure Thierry, Mme Jambon-Scheffer Ariane, Mme L'Herbette Christine, M. Rey Ludovic, M. Roy André

Pouvoirs donnés : M. Barber Marc donne pouvoir à M. Jean-Marc Rey
M. Brochet Pierre donne pouvoir à Mme Tracy Bange
M. Faure Thierry donne pouvoir M. Bernard Reuter
Mme Jambon-Scheffer donne pouvoir à M. Claude Goujon
Mme L'Herbette Christine donne pouvoir à Mme Myriam Keller
M. Rey Ludovic donne pouvoir à M. Jean Sarteur
M. Roy donne pouvoir à M. Nanterme Bernard-Pierre

Secrétaire de séance : M. Goujon Claude a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Achat compteurs d'eau
- 2- Financement travaux (1^{ère} phase)
 - eaux claires (budget général)
 - assainissement (budget eau et assainissement)
- 3- Délibération CCBS : Projet de délibération Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) Dérogatoire libre
- 4- Remplacement suite départ à la retraite de la secrétaire comptable
- 5- Proposition programme voirie 2020 CCBS
- 6- Rentrée scolaire 2019-2020
- 7- Inscriptions coupes de bois – 01/10/2019
- 8- DIA (4)
- 9- Devis
- 10- Courriers
- 11- Questions diverses

1- Achat compteurs d'eau

Monsieur le Maire présente trois propositions d'achat de compteurs d'eau : Zenner, Christaud, Itron.

Le choix des compteurs Itron a été voté à l'unanimité. Le prix d'un compteur Itron est 94€ HT. L'installation sera effectuée par les employés communaux. Une économie de 30€ sera ainsi réalisée.

Notons que ce compteur est utilisé en majorité sur le périmètre géographique de la CCBS. Une subvention à la hauteur de 20% sera sollicitée à l'agence de l'eau par l'intermédiaire de la CCBS.

	ITRON	
	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
compteur 110	32	38,4
compteur 170	32	38,4
Purge anti pollution (avec purge radiateur)	12	14,4
Robinet d'arrêt droit 20-27 (laiton)	12	14,4
joint élastomètre 20-27 (laiton)	*	*
soit compteur 110 complet avec accessoire *	56	67,2
soit compteur 170 complet avec accessoire *	56	67,2
module tête émettrice	38	45,6
Soit compteur 110 complet avec accessoire + module tête émettrice	94	112,8
Soit compteur 170 complet avec accessoire + module tête émettrice	94	112,8

**2- Financement travaux (1^{ère} phase) : eaux claires (budget général) - assainissement
(budget eau et assainissement)**

COMMUNE DE CEYZERIEU - TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DU BOURG			
1 - Chiffrage des travaux en tranchées EU			
N° tronçon	Dénomination	ml	Prix €
1	Route de Culoz	360	141 000.00 €
2	Rue des écoles	225	85 000.00 €
3	Route d'ardosset	210	110 000.00 €
4	Rue du bourbouillon/rue mercado/rue sanquin	170	87 300.00 €
5	Rue du cercle/rue du bourbouillon	140	78 000.00 €
8	Rue d'aignoz/rue sous les roches	300	117 000.00 €
			618 300.00 €
2 - Chiffrage des travaux en tranchées EP			
N° tronçon	Dénomination	ml	Prix €
6	Route d'ardosset EPØ400	180	88 000.00 €
7	Rue derrière l'église EPØ500	70	35 000.00 €
			123 000.00 €
3 - Chiffrage des travaux en techniques sans tranchées			
N° tronçon	Dénomination	ml	Prix €
9	Grande rue		112 000.00 €
10	Rue de la cure		42 000.00 €
			154 000.00 €
4 - TOTAL DES TRAVAUX :			895 300.00 €

Une subvention de 20% sur le budget général concernant les eaux claires sera sollicitée auprès de l'agence de l'eau par l'intermédiaire de la CCBS

Une subvention de 20% sera demandée à l'agence de l'eau

Une subvention de 30% sera demandée au département pour la partie budget eau et assainissement

Vote du conseil à l'unanimité.

Il est rappelé que ces travaux constituent une 1^{ère} phase, qu'une 2^{ème} phase est envisagée pour remplacer la station d'épuration d'Avrissieu et qu'une 3^{ème} phase devra être mise en place concernant le lagunage.

Les travaux estimés seront supérieurs à **1.5 million d'euros HT**. Sans l'aide technique et financière de la CCBS, la commune ne pourra pas assumer ces dépenses.

3- Délibération CCBS : Projet de délibération Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) Dérogatoire libre

OBJET : DELIBERATION FPIC DEROGATOIRE LIBRE

VU le code général des collectivités territoriales CGCT -article L.2336-3 et L.2336-5

VU la note d'information du 14/06/2019 de la direction des collectivités locales relative à la répartition du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2019

VU la délibération du 18 juillet 2019 (D-2019-132) du conseil communautaire approuvant le mode de répartition dérogatoire libre du FPIC, atteignant la majorité des deux tiers (67 voix pour- 1 voix contre- 3 abstentions)

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012.

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

L'ensemble intercommunal composé de la Communauté de communes Bugey Sud et des 43 communes-membres sont contributeurs en 2019 à hauteur de 676 559 € (+6.45 % par rapport à 2018).

Selon les données du Ministère, la répartition pour notre territoire selon les règles de droit commun est la suivante :

- CCBS : 238205 €,
- 43 communes : 438 354 € (dont 10 583 € pour la Commune de Ceyzérieu).

Afin de renforcer la solidarité financière au profit des communes membres, la communauté de communes a souhaité déroger à cette règle en optant pour la répartition « dérogatoire libre » composée comme suit :

- CCBS : 676 559 € correspondant à la totalité du FPIC intercommunalité et communes.
- les 43 communes membres : 0 € .

En contrepartie de cette prise en charge du FPIC en totalité par la communauté de communes, les communes verront leurs attributions de compensation modifiées dans la limite du montant du FPIC qu'elles auraient eu à payer. Il s'agit d'une opération neutre pour les communes, ce qui leur permettra de recevoir la dotation de solidarité communautaire mise en place avec le pacte financier et fiscal simplifié 2019, approuvé par délibération du conseil communautaire du 11 avril 2019 (D-2019-43).

Cette opération est validée uniquement pour l'année 2019.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

valide la proposition de la CCBS sur le mode de répartition « dérogatoire libre » qui consistera en une prise en charge totale de cette contribution à hauteur de 676 559 € par la communauté de communes Bugey Sud, pour l'ensemble intercommunal, uniquement pour l'année 2019, soit 10 583 € pour la commune.

4- Remplacement suite au départ à la retraite de la secrétaire comptable

Suite au départ à la retraite de Mme Jaskulski Elda au 31 décembre 2019, une nouvelle secrétaire comptable assurera son remplacement à partir du 16 octobre 2019. Mme Chloé Lyvet est titulaire d'un DUT et d'une licence.

5- Proposition programme voirie 2020 CCBS

Voici les souhaits exprimés par le Conseil Municipal :

- Rue du Cri à Ardosset
- Rue Crepier à Chavoley
- Une partie de la rue des combes
- Rue du Champ de Foire

Il est à noter que l'impasse de l'Etoile sera classée dans la liste des chemins communaux.

6- Rentrée scolaire 2019-2020

A la rentrée 2019, 139 enfants sont inscrits à l'école de Ceyzérieu contre 146 enfants en 2018 et 151 en 2017.

Monsieur Nanterme manifeste son inquiétude de cette baisse (même légère) et propose la création d'une petite équipe dont l'objectif serait de réfléchir pour la mise en place de la rentrée scolaire 2020-2021.

Mme Akhbouche remplace Mme Granger Valérie au poste d'ATSEM sur un temps complet. Madame Cattelin, madame Roche et madame Allombert assurent les remplacements à la cantine/ garderie.

7- Inscriptions coupes de bois – 01/10/2019

La date des inscriptions des coupes de bois est fixée au 01/10/2019

Il est rappelé que ces coupes doivent être en aucun cas vendues et doivent servir exclusivement au chauffage des administrés qui sollicitent ces coupes.

Le prix très faible de 16€ justifiant cette démarche et cette exigence.

8- DIA

Propriétaire : M. Staticelli / Déclarants : M. Gagniou et Mme Bonnet / Parcelle H171

Propriétaires : M. et Mme Havetz / Déclarant : Mme Di Paolo Aurélia/ Parcelle C896

Propriétaire : Mme Rey Nathalie/ Déclarant : Calavia Yohann/ Parcelles G482-1315-479-481-477

Propriétaire : M. Bellemin-Noel Franck / Déclarant : M. VEIRY Philippe/ Parcelles C912-918-925-949-951-953

La commune ne souhaite pas préempter.

9- Devis

- Devis concernant le nettoyage des bâtiments communaux :

	Direct Nettoyage		total	BP INNOVIS		PMI		
	Unitaire HT	Total HT		Unitaire HT	Total HT	Unitaire HT	Total HT	
Vitres Primaires	30	180	570	420	420	766,32	766,32	832,32
Vitres Maternelles	30	300				66	66	
Vitres Cantine	30	90				94,5	94,5	
Vitres Grande SDF	30	180	402,5	380	380	240	240	334,5
Vitres Petite SDF	30	60				240	240	
Nettoyage sols sanitaires + cuisine Gde SDF	25	125				189	189	
Nettoyage sols sanitaires + cuisine Petite SDF 1h30	25	37,5						
Vitres mairie						189	189	189
TOTAL			972,5		800			1355,82

- Sécurité routière :

Les devis de la société Profils études et GSM sont présentés au conseil municipal concernant la mise en œuvre d'ouvrage pouvant réduire la vitesse aux entrées du village.

Devis Profils études : 12 870.00€ TTC

Devis GSM : 5400.00€ TTC

Ces dépenses éventuelles seront prévues au prochain budget.

10- Courriers

- courrier de l'indivision d'Orgeval concernant le mur de l'enceinte de leur propriété
- courrier de l'EID concernant la passerelle des chasseurs
- courrier de l'amicale des pompiers de Culoz concernant la demande de subventions pour le marché de Noël. La somme de 100 € sera versée directement à l'amicale indépendamment du marché de Noël.

11- Questions diverses

Questions de mesdames Bange et Keller relatives aux courriers reçus en mairie.

- Question de madame Bange et madame Keller relative aux courriers reçus en mairie et pas communiqués aux conseillers. Madame Bange demande la communication intégrale de la lettre rédigée par monsieur Barber et madame Kouankap et adressée à madame la Directrice de l'école partiellement lue au dernier conseil d'école.
- Concernant le courrier de Madame Girerd évoquant la propreté de la salle des fêtes, monsieur le maire précise que Mme Girerd a été remboursée et que la salle des fêtes a été nettoyée.

Fin de la séance à 23h30

A Ceyzérieu, le 20/09/2019
Le Maire, Bernard REUTER